

LA FAMILLE
DE BÉREY DES ESSARTS

PAR

PIERRE-GEORGES ROY



LEVIS

•

1944

LA FAMILLE
DE BÉREY DES ESSARTS

PAR

PIERRE-GEORGES ROY



LEVIS



1944

C590
B383
1944

LA FAMILLE
DE BERREY DES ESSARTS

PAR

PIERRE GEORGES ROY



PARIS

1944

LA FAMILLE DE BEREY DES ESSARTS

François de Berey des Essarts

Le spirituel conteur Aubert de Gaspé nous a fait connaître et aimer le Père de Berey, qui fut le dernier commissaire provincial des Récollets au Canada. Sans l'auteur des *Anciens Canadiens* et des *Mémoires*, le Récollet de Berey serait peut-être oublié aujourd'hui comme des douzaines d'autres prêtres et religieux de l'ancien régime. L'originalité et l'excentricité font parfois plus pour faire passer un homme à la postérité que le vrai mérite. Il est bien triste de l'avouer mais la nature humaine est ainsi faite qu'elle distingue plus ces types que ceux qui font le bien dans le silence et l'obscurité. Ce n'est pas d'aujourd'hui, d'ailleurs, que le bruit du tambour et des cymbales attire les foules sur les places publiques.

On a cru que le Père de Berey était Français. On se trompait. Sa famille était dans le pays depuis un siècle lors de sa mort. En effet, M. Benjamin Sulte signale comme parrain aux Trois-Rivières, le 1er septembre 1703, François de Berey, sieur des Essarts, officier dans les troupes du détachement de la marine. Citons l'acte où apparaît le nom de M. de Berey des Essarts pour la première fois dans notre pays :

“Ce jourd'hui, premier de septembre de l'année 1703, a été baptisée Françoise-Véronique Lefebvre, fille de Michel Lefebvre dit de Lassiseraye. La mère Catherine Trottier. Le parrain, François de Berey, écuyer, sieur des Essarts; la marraine Véronique Veron. Fait en la paroisse des Trois-Rivières les jour et an que dessus.”

L'acte est entré au registre par le Père Luc Filiastre, Récollet, et le parrain signe de sa plus belle écriture “de Berey”.

M. de Berey des Essarts était arrivé dans la Nouvelle-France depuis peu car nous avons une liste officielle des officiers des troupes du Canada en 1701 et son nom ne s'y trouve pas.

Vingt-deux années s'écoulaient ensuite sans qu'il soit fait mention de M. de Berey des Essarts. Puis, dans la liste des officiers des troupes de la marine dressée le 16 octobre 1722, le nom du sieur de Berey apparaît comme enseigne en second de la compagnie de M. de Beaujeu.

En 1729, la mort du baron de Bécancour rendait la charge de grand voyer sans titulaire. Il y eut plusieurs candidats pour le remplacer. MM. de Beauharnois et Hocquart en donnent la liste dans leur lettre au ministre du 25 octobre 1729. On y voit le nom de M. de Berey. Mais la charge fut donnée à M. Lanoullier de Boisclerc, alors en France. Celui-ci, il faut croire, avait plus d'amis dans les hautes sphères gouvernementales que M. de Berey des Essarts.

A cette époque, comme plus tard et même de nos jours, les charges publiques n'allaient pas toujours aux plus méritants. Les influences jouaient un grand rôle dans les nominations. Dans le cas de M. de Berey des Essarts nous avons le droit de supposer que M. Lanoullier de Boisclerc était plus compétent que lui pour exercer la charge de grand voyer.

Trésorier payeur des troupes

M. Berey des Essarts n'ayant pas réussi à obtenir la charge de grand voyer tourna ses ambitions d'un autre côté. Le trésorier des troupes résidait à Québec. Il lui fallait un assistant ou un représentant à Montréal. M. Berey des Essarts demanda cette charge et il l'obtint.

Le grand incendie de Montréal, le 10 avril 1734, fut désastreux pour M. de Berey des Essarts. Sa maison fut détruite et il perdit tous ses effets personnels de même que les valeurs du roi dont il était le dépositaire. Après bien des démarches, M. de Berey des Essarts fut indemnisé de ses per-

tes, mais l'enquête menée sur les pertes du roi démontra qu'il tenait ses livres avec une singulière négligence.

En 1740, M. de Berey des Essarts était encore enseigne en second et trésorier payeur des troupes. La promotion ne venait pas vite car il était arrivé au pays avec le même grade près de quarante ans auparavant. Mais toute la faute était de son côté. Léger, peu constant à la besogne, il s'occupait plus de s'amuser que de remplir ses devoirs d'officier et de payeur des troupes.

Nous croyons que M. de Berey des Essarts fut mis à la retraite quelques années avant la Conquête. Il avait monté d'un échelon dans la hiérarchie militaire car certains documents lui donnent alors le grade de lieutenant.

M. de Berey des Essarts se laissa vivre tranquillement jusqu'à l'âge de quatre-vingt-six ans. Il décéda à Montréal le 6 avril 1762, et fut inhumé le lendemain dans la chapelle Saint-Amable de l'église paroissiale. Le changement de domination diminua un peu son état financier en lui faisant perdre la petite pension qu'il retirait du gouvernement français comme ancien officier des troupes de la marine. Mais à quatre-vingts ans les besoins sont peu nombreux. Ses deux mariages, d'ailleurs, lui avaient apporté des dots substantielles et il n'eut pas trop à souffrir des misères du temps. Roger Bontemps, il avait pris la vie comme elle se présentait et ne s'était jamais beaucoup occupé du lendemain.

Les deux mariages de M. de Berey

M. de Berey des Essarts avait épousé, à Montréal, le 13 septembre 1709, Marie-Anne Lemaître Lamorille, fille de feu François Lemaître Lamorille et d'Amable-Marguerite Poulain.

A son contrat de mariage reçu par le notaire Adhémar le 12 septembre 1709, sont présents du côté du futur époux, Constant Le Marchand de Lignery, capitaine dans les troupes de la marine, et Louis de Lacorne, également capitaine

dans les mêmes troupes, et du côté de la future épouse, la veuve Lemaître Lamorille, sa mère; la veuve Jean-Jacques LeBé, sa soeur; François Lemaître Lamorille, son frère; Ignace Gamelin, Étienne Volant Radisson, etc, etc. Le marié déclare qu'il est âgé de vingt-sept ans et fils de feu Charles de Berey des Èssarts et de feu demoiselle Isabelle Robert, de Bernon, évêché de Langres. La veuve Lemaître Lamorille, par ce contrat, s'engage à bailler à sa fille une chambre garnie et outre fournir aux futurs époux, pendant six ans, leur nourriture et logement en sa maison de même que la nourriture et le logement aux enfants qu'ils pourraient avoir. S'ils partent de son logement avant les six ans écoulés, la veuve Lemaître Lamorille leur donnera en compensation, cinq cents livres par an. La future mariée devait recevoir ses droits de la succession de son père à la mort de sa mère.

Madame de Berey des Èssarts décéda en 1720, probablement à la naissance de son huitième enfant, qui devait être le Père de Berey.

En secondes noces, à Montréal, le 10 février 1722, M. de Berey des Èssarts épousa Jeanne Nafrechoux, fille d'Isaac Nafrechoux et de Catherine Le Loup.

Isaac Nafrechoux était à Montréal depuis plusieurs années. Son commerce lui avait apporté une jolie fortune. Sa famille y était considérée. On le constate sans peine par les signatures au contrat de mariage de sa fille avec M. de Berey reçu par le notaire Le Pailleur le 8 février 1722. Signent le contrat, outre le futur marié et sa fiancée, Claude de Ramezay, gouverneur de la ville et gouvernement de Montréal, et Marie-Charlotte Denys, son épouse; Charles-Hector Ramezay de Lagesse, lieutenant dans les troupes; Louis Liénard de Beaujeu, capitaine dans les troupes; Daniel Migeon de la Gauchetière, lieutenant et aide-major des troupes; Lobinois de Tourneuve, ordonnateur pour le roi à Montréal; Jean-Baptiste Godefroy, écuyer; Jean Guichard et Marguerite Gabaud, son épouse; Jean-Louis de Lacorne, chevalier de Saint-Louis; Ignace Gamelin; François Poulain de Francheville; Isaac Nafrechoux et Catherine Le Loup, son épou-

se; Dominique Nafrechoux, frère de la future; Pierre Raimbault, procureur du roi, et Françoise Nafrechoux, son épouse; François de Gannes de Falaise, chevalier de Saint-Louis, et Marguerite Nafrechoux, son épouse; Claude Saint-Olive, apothicaire, et Madeleine Nafrechoux, son épouse; Jean Bouillet de la Chassaigne, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de roi de Montréal, et Marie-Anne Lemoyne, son épouse; Jeanne Chevalier, marraine de la future; Pierre de Lesage et Marie-Joseph-Esther Sawyer, son épouse; etc, etc.

La future déclare que ses biens mobiliers consistent en la valeur de cinq mille deux cent onze livres. De son côté, le futur doue sa future femme de douaire coutumier.

La seconde madame de Berey des Essarts décéda à Montréal le 15 février 1760, deux années avant son mari. Elle fut inhumée le 17 février, dans la chapelle Saint-Amable de l'église paroissiale.

Les enfants de M. de Berey

De ses deux mariages, M. de Berey avait eu dix enfants, soit huit de sa première union et deux de la seconde:

1° Françoise de Berey née à Montréal le 31 mars 1710. Soeur de la Congrégation de Notre-Dame.

2° Marie-Angélique de Berey née à Montréal le 2 août 1711 et décédée au même endroit le 25 juillet 1712.

3° Geneviève-Elisabeth de Berey née à Montréal le 18 janvier 1713 et décédée au même endroit le 13 novembre 1713.

4° Catherine-Geneviève de Berey née à Montréal le 31 août 1714 et décédée au même endroit le 5 septembre 1714.

5° Marie-Charlotte de Berey née à Montréal le 7 octobre 1715 et décédée au même endroit le 27 mars 1716.

6° Anonyme de Berey né et décédé à Montréal le 1er novembre 1717.

7° Marie-Anne de Berey née à Montréal le 25 mars 1719. Soeur de la Congrégation de Notre-Dame.

8° Claude-Charles de Berey né à Montréal le 10 juin 1720. C'est le Père de Berey illustré par les *Mémoires* de M. Aubert de Gaspé.

9° Jeanne-Angélique de Berey née à Montréal le 1er janvier 1723. Elle fut mariée, à Montréal, le 3 janvier 1742, à Jean-François de Vassan, écuyer, lieutenant dans les troupes de la marine, fils de Charles de Vassan, écuyer, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de vaisseau, et de Renée-Françoise Goulen, de la paroisse de Malleval, diocèse de Quimper.

M. de Vassan avait été fait enseigne en second en Canada le 5 février 1731, enseigne en pied le 20 mars 1734. Il fut promu lieutenant le 1er avril 1739 et capitaine le 15 février 1743. Il fut créé chevalier de Saint-Louis le 1er avril 1753. M. de Vassan fut commandant du fort de Beauséjour, en Acadie, de 1751 à 1753. Le sieur de C., pourtant défavorable à la plupart des officiers des troupes de la marine, est assez sympathique à M. de Vassan dans son *Mémoire du Canada*. Après la capitulation de Québec, M. de Vassan passa en France avec sa femme. Nous ignorons si la famille de Vassan se perpétua en France.

10° Louis-François de Berey né à Montréal le 6 mai 1724. Il décéda probablement en bas âge. Son acte de sépulture ne se trouve pas à Montréal ni dans les paroisses avoisinantes. Au registre de Saint-Antoine de Richelieu, nous trouvons l'acte de sépulture suivant: "L'an mil sept cent cinquante, le trente et un janvier, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse avec les cérémonies accoutumées François Berey, décédé d'hier, âgé de quarante-cinq ans, après avoir reçu les sacrements de l'Église. Ont assisté à cette sépulture Joseph Archambault, Pierre Joubar (?), Antoine Martin et plusieurs autres qui ont déclaré ne savoir signer suivant l'ordonnance. — M. Gervaise, Ptre". Malgré la similitude des noms, nous ne croyons pas que ce François Berey soit Louis-François de Berey. Né en 1724, il n'aurait eu que vingt-six ans en 1750 et l'acte de sépulture lui en donne quarante-cinq.

Les soeurs de Berey, religieuses de la Congrégation

Ne devons-nous pas une mention spéciale ici aux deux filles de François de Berey des Essarts et de Marie-Anne Lemaître Lamorille qui furent Soeurs de la Congrégation Notre-Dame?

Françoise de Berey, née à Montréal, le 31 mars 1710, reçut son instruction au pensionnat des Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame à Montréal, et, en 1728, à l'âge de dix-huit ans, elle renonçait au monde pour se consacrer à Dieu chez les bonnes Soeurs où elle avait passé ses jeunes années. Elle fit profession en 1730, sous le nom de religion de Soeur Saint-François de Sales.

“La première nomination de la Soeur Saint-François de Sales, dit l'*Histoire de la Congrégation de Notre-Dame* de Montréal, fut à Saint-Laurent de Montréal. Elle avait pour compagne la Soeur Sainte-Radegonde. En 1775, toutes deux furent rappelées à la Congrégation, Sainte-Radegonde pour être maîtresse des pensionnaires et Saint-François de Sales pour remplir l'office d'infirmière. De 1776 à 1783, la Soeur Saint-François de Sales eut la direction de la Grande Ecole; de 1783 à 1787, elle fut portière et maîtresse des approbanistes, et de 1787 à 1789, maîtresse des approbanistes seulement.”

En 1790, les supérieures de la communauté jugèrent qu'elle avait bien mérité de se reposer un peu. Elle était alors âgée de quatre-vingts ans.

La Soeur Saint-François de Sales décéda le 5 mai 1802, à l'âge de quatre-vingt-douze ans dont elle avait passé soixante-treize et demi en religion.

Avec la Soeur Saint-François de Sales disparaissait le nom de Berey des Essarts au Canada. Le Père de Berey, son frère, était mort depuis deux ans.

Quant à Marie-Anne de Berey, soeur cadette de Françoise de Berey, elle naquit également à Montréal le 25 mars

1719. De six années plus jeune que son aînée, elle avait les mêmes dispositions pour la vie religieuse. Elle la suivit à la Congrégation de Notre-Dame dès qu'elle eut la permission de son père. Elle prit l'habit religieux le 12 décembre 1735. Elle fut connue dans la communauté sous le nom de Soeur Sainte-Radegonde.

Les premières années de Soeur Sainte-Radegonde sont peu connues par suite de la disparition des anciennes archives. Nous savons qu'en 1769 elle était au couvent de Saint-Laurent. En 1775, elle fut choisie comme première maîtresse du pensionnat de Montréal. Elle y demeura jusqu'en 1779. Elle fit ensuite partie du personnel du couvent de la Pointe-aux-Trembles de Montréal jusqu'à 1788. Elle passa de là à la maison-mère, où elle resta jusqu'à sa mort arrivée le 30 septembre 1801. Agée de quatre-vingt-cinq ans, elle comptait soixante-sept ans de religion (1).

Les premières années du Père de Berey

Claude-Charles de Berey fut le huitième et dernier enfant de François de Berey des Essarts et de Marie-Anne Lemaître Lamorille. Il était né à Montréal le 10 juin 1720.

Il n'eut pas le bonheur de connaître sa mère ni les joies de la famille. Sa mère décéda quelques mois après sa naissance et il fut confié à des mains étrangères. A l'âge de neuf ans, son père le conduisit au séminaire de Québec pour y recevoir son instruction. Il n'y avait pas encore de collège classique à Montréal et les jeunes gens qui se destinaient à la prêtrise ou à l'armée devaient se rendre à Québec.

Son cours classique terminé, Claude-Charles de Berey avait deux voies ouvertes devant lui: entrer dans l'armée ou se donner au Seigneur comme prêtre ou religieux. Il n'y avait pas alors d'autre choix pour les jeunes gens de famille qui avaient reçu une instruction classique. A part le notariat, les professions libérales n'existaient pas encore dans notre pays.

(1) *Histoire de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal.*

Le jeune de Berey choisit la milice du Seigneur et il entra au noviciat des Pères Récollets dont le couvent était situé à quelques pas du séminaire de Québec où il vivait depuis l'âge de neuf ans.

Claude-Charles de Berey reçut les ordres mineurs et le sous-diaconat le 19 septembre 1742 et le diaconat le surlendemain. Il fut élevé à la prêtrise l'année suivante, le 21 décembre 1743.

Les Récollets, en entrant au noviciat, abandonnaient leurs prénoms pour prendre un nom de religion. Le Père de Berey fut connu dès lors sous le nom de Père Félix. Il signait parfois Frère Félix de Berey mais le plus souvent Félix de Berey, Récollet.

Le Père Archange Godbout croit que le Père de Berey adopta ce nom de Félix en souvenir de sa cousine, la Soeur Saint-Félix, religieuse à la Congrégation de Notre-Dame de Montréal. La Soeur Saint-Félix, décédée en 1731, s'était peut-être occupée des premières années de l'orphelin.

Le Père de Berey aumônier

Sous le régime français, à peu près tous les navires marchands avaient des aumôniers comme les navires de guerre. C'est dans l'ordre des Récollets que, le plus souvent, on choisissait ces aumôniers. Le Récollet, faisant voeu de pauvreté, vivait de peu et la faible rémunération qu'on lui accordait pour ces voyages de long cours allait toute entière à la communauté. Le Père de Berey commença sa carrière d'aumônier à bord d'un navire marchand dès 1744, peut-être même en 1743.

On voit par les anciens registres de Louisbourg qu'en 1744 il était aumônier du navire le *Carillon*. Le 14 octobre 1744, il faisait onze sépultures à Louisbourg. Les marins qu'il inhumait ce jour-là avaient probablement succombé à une épidémie contractée en mer.

De 1745 à 1755, nous avons peu ou pas de renseignements sur le Père de Bery. Peut-être continua-t-il à être aumônier de navire pendant ces dix années. Il semble que s'il avait vécu aux couvents de Québec, de Montréal ou des Trois-Rivières pendant cette période, que son nom serait mentionné dans les registres de l'état-civil ou ailleurs.

Dans les premiers mois de 1755, nous savons que le Père de Bery était au couvent de Montréal. Du 8 au 22 janvier 1755, il enregistre quatre actes de l'état civil à l'île Dupas. Il remplaçait probablement le curé malade ou absent.

Le voyageur Kalm décrit ainsi le fort de Saint-Jean qu'il visita en 1749:

“Saint-Jean est un fort en bois qui fut bâti par les Français en 1748, à l'embouchure du lac Champlain, sur la rive occidentale, comme place de défense pour la protection du pays d'alentour, qu'on avait alors l'intention de coloniser. Ce fort devait servir pour l'emmagasinage des provisions et des munitions que l'on envoyait ordinairement de Montréal à Saint-Frédéric.... De forme quadrangulaire, il renferme une enceinte d'un arpent carré. Les deux angles qui regardent le lac sont défendus chacun par un ouvrage en bois à quatre étages reposant sur un soubassement en pierre de la hauteur d'environ une brasse et demie, vrais polygones garnis de meurtrières et de machicoulis. Aux deux autres angles du côté de terre, sont érigées de petites maisons en bois à deux étages, servant en même temps de défenses et de casernes...”

Au fort Saint-Jean, Kalm ne trouva que le commandant, le chevalier de Gannes, un commissaire, un boulanger et six soldats. Mais, dans les années suivantes, le fort de Saint-Jean prit une importance beaucoup plus grande et on y plaça une garnison plus nombreuse. Comme il n'y avait pas de prêtre ni d'église dans les environs, il fallut donner un aumônier à la garnison du fort de Saint-Jean. C'est le Père de Bery qui fut choisi comme aumônier. Son premier

acte au registre du fort est du 1er juin 1757. Il garda ce poste jusqu'en 1760. Un acte signé par lui au fort Saint-Frédéric le 12 janvier 1760 le désigne comme "aumônier pour le roi dans les forts Saint-Jean et Chambly".

Le Père de Berey était-il à Carillon?

On s'est appuyé sur M. Aubert de Gaspé pour affirmer que le Père de Berey avait assisté à la bataille de Carillon en qualité d'aumônier des troupes. On a fait dire à l'auteur des *Mémoires* plus qu'il n'avait écrit. M. Aubert de Gaspé n'a pas dit que le Père de Berey était à Carillon. Il a écrit dans ses *Mémoires*:

"Le Père de Berey, qui avait été aumônier d'un régiment, qui avait même été blessé en administrant les mourants sur un champ de bataille, avait des goûts et des allures tant soit peu soldatesques."

De cette phrase de M. Aubert de Gaspé on a conclu que le Père de Berey était présent à la glorieuse journée de Carillon.

Ajoutons qu'une tradition conservée dans les monastères récollets a renforcé le dire de ceux qui affirment que le Père de Berey était à Carillon. On conserva longtemps à la voûte de la chapelle des Récollets à Québec un vieux drapeau tout percé de trous de balles. Cette relique disparut dans l'incendie de septembre 1796. La tradition veut que ce drapeau ait été apporté de Carillon à Québec par le Père de Berey.

Non, il n'y a pas de preuves écrites que le Père de Berey administra les mourants et fut lui-même blessé sur le champ de bataille de Carillon.

Mais nous pouvons supposer que le Récollet suivit les troupes de la marine ou les milices canadiennes à Carillon. Sous le régime français, les troupes et les milices avaient

presque toujours des Récollets comme aumôniers. En 1758, le Père de Berey n'avait pas encore quarante ans. Plein de force et de santé, il aimait la vie des camps. Nul ne réussissait mieux que lui à se rendre populaire et à se faire aimer des soldats. Sa rondeur, ses réparties, ses histoires toujours amusantes contribuaient à en faire l'ami de tous. Rien de surprenant, donc, qu'en 1758 ses supérieurs aient répondu à l'appel des chefs de l'armée en permettant au Père de Berey d'accompagner les troupes canadiennes à Carillon. Le Père de Berey signe un acte dans le registre du fort de Saint-Jean le 4 avril 1758. Puis son nom est absent du registre pendant plusieurs mois. Ceci n'est-il pas un indice qu'il avait suivi les troupes à Carillon.

L'occasion est peut-être bonne pour poser une question au sujet des régiments français qui prirent part à la bataille de Carillon? Les régiments de terre arrivés ici en 1755 et les années suivantes avaient-ils des aumôniers? Nous avons la liste à peu près complète des officiers des régiments de la Reine, de Languedoc, de Béarn, etc, etc, mais on mentionne peu ou peut-être pas du tout les aumôniers de ces troupes. Il est certain, pourtant, qu'à cette époque chaque régiment avait son aumônier. Le moindre parti envoyé en expédition avait son prêtre ou un religieux comme aumônier. Comment s'expliquer que les aumôniers des régiments de Montcalm soient restés dans l'ombre? Il n'est pas impossible que les aumôniers réguliers de ces régiments ne les accompagnèrent pas dans la Nouvelle-France parce que l'évêque de Québec s'était chargé de fournir des prêtres ou des religieux du pays pour les remplacer.

Desservant de Saint-François-du-Lac

L'abbé Dugast, curé de Saint-François-du-Lac depuis près de cinquante ans, affaibli par l'âge et la maladie, fut obligé de s'aliter dans les premiers mois de 1762. Le Père Roubaud, missionnaire des Abénakis de Saint-François, était alors absent de sa mission pour cause de maladie. Le chanoine Perrault, vicaire-général pour le district des Trois-

Rivières, chargea le Père de Berey de la desserte de la paroisse et de la mission abénakise de Saint-François-du-Lac. Il y arriva en avril 1762.

Le curé Dugast décéda dans son presbytère le 9 mars 1763, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Le Père de Berey lui rendit les derniers devoirs puis continua à desservir la paroisse, jusqu'à la nomination de son successeur. Mais les prêtres étaient si peu nombreux dans la colonie qu'il s'écoula presque quatre années avant qu'un nouveau curé fut donné à Saint-François-du-Lac.

Le Père Thomas-M. Charland dit à ce sujet dans son *Histoire de Saint-François-du-Lac* :

“Le Père Félix Berey, Récollet, que le vicaire-général Perrault avait envoyé à Saint-François en avril 1762 pour aider le curé Dugast, continua pendant quelques mois après la mort de ce dernier à desservir la paroisse. Son dernier acte est du 27 juin 1763. Il partit en juillet pour aller prendre charge de la cure de Chambly. On ne put lui trouver un remplaçant par suite de la pénurie de prêtres, et ce fut le curé d'Yamaska, M. Basile Parent, qui dut s'occuper de la desserte de Saint-François pendant les quatre années suivantes, la population d'Yamaska étant alors sensiblement plus considérable que celle de Saint-François. Il fit son dernier acte à Saint-François le 24 août 1767, et il quitta Yamaska le 19 novembre suivant.”

Le Père de Berey dut éprouver peu de consolation à desservir les Abénakis de Saint-François. Ceux-ci, qui, autrefois, faisaient l'admiration des missionnaires par leur piété et leur belle conduite, étaient devenus ivrognes par suite du voisinage d'une garnison anglaise où ils pouvaient se procurer de la boisson.

De plus les Abénakis avaient pour missionnaire le trop fameux Père Roubaud qui, quelques années plus tard, devait apostasier et se rendre odieux à la population catholique du Canada.

Le Père Charland donne le texte d'une lettre de ce Père Roubaud écrite de Londres le 5 avril 1784 au seigneur Crevier qui met au jour son hypocrisie et sa mauvaise foi. Le gouverneur Dorchester avait raison de dire de Roubaud: "Homme de génie, belle imagination, écrivain habile mais sans une parcelle d'honneur et d'honnêteté".

Le Père de Berey, curé

En 1763, le Père de Berey était choisi comme desservant ou curé de Chambly. Tour à tour ou à la fois aumônier des forts de Chambly et de Saint-Jean de 1757 à 1760, le Père de Berey connaissait bien le pays, et les colons disséminés dans les seigneuries qui avoisinaient le fort de Chambly. Les seigneurs de Chambly s'étaient peu occupés de la colonisation de leur seigneurie et les colons dépourvus à peu près de tout, ne pouvaient faire vivre un curé.

Le Père de Berey ne resta, d'ailleurs, que quelques mois dans sa desserte ou sa cure de Chambly. Nous voyons, en effet, par une lettre de Mgr Briand à M. Etienne Marchand, curé de Boucherville et vicaire général, du 16 août 1763, que le Père de Berey fut remplacé dans sa mission par l'abbé Michel Pétrimoulx.

Le Père de Berey fut ensuite chargé de la cure de Saint-Eustache des Deux-Montagnes, avec la desserte de Blainville. Son premier acte à Saint-Eustache est du 17 novembre 1769.

Le 27 novembre 1770, Mgr Briand écrivait au Père de Berey. Nous donnons ici le résumé de sa lettre: Mgr Briand était satisfait du choix que les habitants de la seigneurie Dumont avaient fait de saint Eustache pour le patron de leur paroisse. Blainville sera desservie par le curé de Saint-Eustache. Quant aux habitants de Sainte-Rose, le Père de Berey ira chez eux pour faire l'enterrement des morts, mais il n'y dira pas la messe. Il ne se mêlera pas non plus de la question du site de l'église. La volonté de Mgr Briand est

qu'elle soit placée au centre de l'île Jésus. Mgr Briand termine sa lettre en priant le Père de Berey de se rappeler qu'il est prêtre et religieux et à la tête d'un groupe important de fidèles.

M. Lefebvre de Bellefeuille apprécie ainsi le passage du Père de Berey à Saint-Eustache :

“Le Père Berey, pendant le peu de temps qu'il fut à Saint-Eustache, avait déployé une grande activité. Il a fait bâtir le premier presbytère en pierre qui se trouvait près de l'emplacement où est le presbytère actuel mais au lieu d'être en ligne avec l'église que l'on voit aujourd'hui, il formait un angle droit avec la ligne de cet édifice qui n'a été construit que quelques années plus tard. Ce presbytère, d'après M. Viger, servait tout à la fois de chapelle et de résidence au curé, jusqu'à cette époque, le service divin s'était fait dans une maison située sur la terre occupée depuis par la famille Charbonneau, à la Grande Côte, et actuellement par la famille Scott (1).”

Le portrait du Père de Berey

Nous n'avons jamais été scrupuleux sur la façon d'écrire l'histoire dans notre pays. Pour ne pas se donner la peine de consulter les sources authentiques, on suppose, on déduit, on invente même, et ce fatras se publie comme de l'histoire vraie.

Qui ne connaît l'ouvrage paru à Québec, en deux volumes, aux environs de 1902 et intitulé *Les jubilés, églises et chapelles de la ville et banlieue de Québec*. On trouve de tout dans ce singulier capharnaüm et particulièrement des vues d'églises, d'édifices, des portraits de personnages religieux et laïques, etc, etc. Les naïfs peuvent même y admirer la chapelle funéraire de Champlain et les portraits de la plupart des Jésuites et Récollets qui passèrent dans notre pays sous le régime français.

(1) *Revue Canadienne*.

L'auteur, pour réunir tous ces portraits, aurait été obligé de faire des recherches nombreuses et coûteuses. Il s'exempta ces ennuis d'une façon assez ingénieuse sinon honnête. La maison de photographies Livernois avait confectionné à grands frais une galerie historique de nos principaux personnages religieux, politiques et militaires. Le peu scrupuleux auteur lui emprunta bon nombre de ces portraits et les intercala dans ses deux volumes. Mais les MM. Livernois n'avaient pas tous les portraits des personnages canadiens. Que faire, car notre homme voulait publier un ouvrage complet? Il *inventa* tout simplement les portraits qui n'existaient pas.

Les deux volumes en question n'ont aucune autorité chez les gens avertis. Mais que d'âmes pieuses et naïves se sont penchés sur la chapelle mortuaire de Champlain et les portraits des saints missionnaires qui foisonnent dans l'ouvrage incriminé!

L'auteur de ces blagues avait une excuse ou au moins pouvait invoquer des précédents dans ces truqueries. L'industrie des faux portraits existe dans notre pays depuis plus d'un siècle. On pourrait en citer des douzaines et des douzaines de cas.

Mais il s'agit ici du portrait du Père de Berey. Il n'a jamais existé mais voyons comment un bon curé la mit au jour au grand plaisir de ses paroissiens.

Le Père de Berey avait été, on le sait, curé de Saint-Eustache, comté des Deux-Montagnes. Un de ses successeurs, l'abbé Jacques Pâquin, précisément celui qui s'est rendu célèbre par ses démêlés avec les Patriotes de 1837-1838, s'avisa un jour de doter son presbytère des portraits des curés qui l'avaient précédé à Saint-Eustache. Le dessein était louable et, sûrement, les curés d'aujourd'hui devraient imiter l'abbé Pâquin. Ce serait un excellent moyen de perpétuer parmi les paroissiens le souvenir des prêtres qui se sont dévoués si généreusement pour eux. Mais, voilà! L'abbé

Pâquin rencontra un obstacle dès le début de son entreprise. Le portrait du Père de Berey n'existait ni à Québec, ni à Montréal et encore moins à Saint-Eustache.

Après y avoir longuement réfléchi, le curé Pâquin parvint à trouver une solution à son problème. Le Père de Berey était mort depuis plusieurs années mais quelques paroissiens de Saint-Eustache, âgés de quatre-vingts ans et plus, l'avaient connu. L'abbé Pâquin les réunit au presbytère et là en présence du peintre chargé de jeter les traits du Récollet sur la toile chacun se déboutonna de ses souvenirs. L'un se rappelait que le Récollet était grand et gros, l'autre se souvenait qu'il avait les yeux de telle couleur, un troisième avait encore à la mémoire le nez tout à fait spécial du religieux, etc, etc. L'artiste prenait note des dires et des souvenirs de chacun et avec cette documentation il se mit à l'oeuvre.

Une fois la peinture terminée, le curé Pâquin invita ses paroissiens à défiler devant l'oeuvre du peintre local. La peinture fut jugée très acceptable et tous, même ceux qui n'avaient jamais vu le Père de Berey, trouvèrent que la ressemblance était parfaite.

C'est M. Edouard Lefebvre de Bellefeuille, l'historien de Saint-Eustache, qui est responsable des renseignements donnés ici sur le portrait du Père de Berey. M. de Bellefeuille était un écrivain consciencieux qui n'aurait pas fait un avancé sans être certain de le prouver. Nous pouvons donc le croire (1).

Nous avons là une preuve nouvelle du peu de soins qu'on prenait autrefois pour faire connaître le passé. Sans doute, inventer le portrait d'un homme mort il y a cinquante à soixante ans, il n'y a pas là matière à pendre un chat. Mais l'histoire a ses règles comme toute autre science et la pre-

(1) *Revue Canadienne.*

mière est d'être véridique. On a pas plus le droit d'inventer le portrait d'un personnage quelconque qu'on a le privilège d'inventer sa date de naissance et la date de sa mort, si on ne peut les trouver.

Le Père de Berey, commissaire provincial des Récollets

Nous croyons que c'est en 1775 que le Père de Berey devint commissaire provincial des Récollets. Il succédait au Père Crespel, décédé la même année.

Le supérieur d'une communauté religieuse ne conduit pas ses administrés comme un colonel commande son régiment. Dans l'armée, la discipline s'impose par la force, par les punitions dures, souvent par les châtimens corporels. Dans l'armée anglaise, au temps où vivait le Père de Berey, des soldats de la garnison de Québec furent condamnés à recevoir jusqu'à mille coups de fouet. Dans une communauté religieuse, sans doute la discipline doit être aussi absolue que dans l'armée, mais elle s'impose d'une autre façon. Le supérieur est en même temps qu'un chef un père pour ses subordonnés et il doit agir comme un père fait avec ses enfants, c'est-à-dire qu'il fait observer les règles et les ordres plutôt par la douceur, par la persuasion, par l'exemple, que par la force brutale.

Commissaire provincial de son ordre, le Père de Berey oublia ces principes élémentaires. Sécularisés, les Pères Récollets ne restaient en communautés que parce qu'ils le voulaient bien. Ceux qui étaient prêtres, s'ils l'avaient voulu, n'avaient qu'à se mettre aux ordres de l'évêque de Québec qui leur aurait donné des cures ou des vicariats.

Le Père de Berey, par son entêtement, sa raideur et, disons le mot, par le peu de discipline qu'il gardait lui-même, provoqua la désorganisation de sa communauté et des chicanes qui forcèrent parfois les évêques de Québec à intervenir.

Mgr Briand n'aimait pas le Père de Beréy. Il faut avouer que celui-ci lui causa beaucoup d'ennuis. L'évêque de Québec était favorable à la bonne entente entre Anglais et Canadiens. Nul ne fit plus que lui pour ramener la paix entre les "anciens sujets" et les "nouveaux sujets", comme on disait alors. Mais sa condescendance et son amour de la paix n'allèrent pas jusqu'à permettre à ses prêtres et encore moins à ses religieux de fréquenter les mess militaires et les endroits où l'on s'amuse parfois aux dépens de la charité chrétienne et de la décence proprement dite. De là, probablement, les paroles dures et les reproches qu'il adressa au commissaire provincial des Récollets.

Mgr Hubert, deuxième successeur de Mgr Briand sur le siège épiscopal de Québec, plus prudent, plus pondéré, peut-être plus diplomate, eut également à souffrir des incartades du Père de Beréy. C'est sous l'administration de Mgr Hubert que les chicanes entre le Père de Beréy et ses moines devinrent véritablement aiguës. Le Père Dominique Pétrimoulx du couvent de Montréal, refusait carrément d'obéir au Père de Beréy. Mgr Hubert, pour mettre fin à cette situation tendue, suggéra au Père Dominique d'accepter le vicariat de L'Assomption où son frère, l'abbé Pétrimoulx, était curé. Nous ignorons si le Père Dominique accepta l'offre de l'évêque.

L'incendie du couvent des Récollets de Québec, en 1796, mit fin à ces difficultés qui devenaient scandaleuses en soustrayant les Pères Récollets à l'autorité du Père de Beréy et en sécularisant les Frères qui en avaient assez de sa manière dure.

Les prisonniers de guerre américains

L'année même où le Père de Beréy devenait commissaire provincial des Récollets il eut une tâche à accomplir qui n'entre pas d'ordinaire dans le genre de vie des religieux. Mais, aumônier militaire pendant plusieurs années, il savait par expérience que la guerre amène parfois des situations étranges.

Comme les quelques Pères Récollets qui survivaient encore en 1775 étaient employés au ministère paroissial, le Père de Berey et peut-être sept ou huit Frères étaient les seuls habitants du couvent de Québec. L'édifice était vaste, et les autorités militaires en profitèrent pour y placer un nombre de prisonniers de guerre américains. L'un de ces prisonniers, John Joseph Henry, qui devint plus tard juge dans la république voisine, a publié en 1812 un récit de ses aventures dans la campagne de 1775-1776, sous le titre de *An accurate and interesting account of the hardships and sufferings of that band of heroes, etc., etc.*

Le livre du juge Henry est considéré par les historiens comme un récit honnête et digne de foi. Il raconte les souffrances et les aventures de ses frères d'armes sans forfanterie et surtout sans amertume. Il parle par-ci par-là de mauvais traitements que les soldats américains eurent à souffrir des officiers et soldats réguliers anglais, mais nulle part il porte d'accusations contre le Père de Berey et ses religieux. Ceux-ci, en autant que les règlements militaires le permettaient, faisaient tout ce qui était en leur pouvoir pour aider ces jeunes gens peu accoutumés aux misères du soldat. Mais déjà plusieurs évasions s'étaient produites parmi les prisonniers de guerre internés à Québec et les autorités militaires tenaient le Père de Berey responsable des prisonniers qu'elles lui confiaient. La surveillance devait donc être continuelle et assez rigide. Tout de même, par le livre du juge Henry, on a la preuve que les prisonniers américains n'étaient pas trop maltraités puisque Henry lui-même, détenu au couvent des Récollets comme ses frères d'armes eut connaissance des funérailles de Montgomery tué à Près-de-ville dans la nuit du 31 décembre 1775.

M. l'abbé Auguste Gosselin, dans son ouvrage *L'Église du Canada après la Conquête*, n'hésite pas à dire que les Récollets traitèrent leurs prisonniers avec beaucoup de bienveillance et de charité. Quel que soit le point de vue auquel on se place, il est certain, en tout cas, que les prisonniers de guerre gardés au couvent des Récollets et au séminaire de

Québec furent beaucoup mieux traités que ceux de leurs compatriotes enfermés dans la prison commune ou dans les baraques militaires.

Le vrai visage de Pierre Du Calvet

Louis Fréchette, dans sa *Légende d'un peuple*, a consacré tout un poème à Pierre Du Calvet. Après avoir déploré sa disparition tragique, il l'apostrophe ainsi :

C'est à ton héroïsme, à tes efforts constants,
C'est à ton dévouement, le plus pur, le plus simple,
Dont ces temps malheureux nous aient légué l'exemple,
Que tu dois cette fin mystérieuse, et nous
Le devoir filial de bénir à genoux
Le premier champion de nos luttes civiques.

Fréchette, pour écrire son poème sur Du Calvet, s'était surtout documenté dans des ouvrages publiés par des écrivains qui avaient fait de la prison pour leurs idées et leurs activités politiques, entr'autres dans le livre de J.-G. Barthe, *Le Canada reconquis par la France*. Il ne pouvait puiser à plus mauvaises sources.

L'écrivain ou l'historien qui a pris part aux événements qu'il raconte peut-il être impartial? Son récit, même s'il est honnête, se transforme presque sans qu'il s'en rende compte en plaidoyer *pro domo*. C'est ce qui est arrivé pour les auteurs consultés par Fréchette.

Du Calvet fut-il un martyr de la cause de la liberté, comme le prétend J.-G. Barthe, et le "premier champion de nos luttes civiques", comme le chante Fréchette?

Nous en doutons fort. Le martyr est celui qui meurt pour une cause juste. Du Calvet souffrit pour sa propre cause, on pourrait presque dire pour sa trahison au serment prêté.

Pierre Du Calvet était un Français huguenot qui passa dans la Nouvelle-France *en contrebande* dans les dernières

années du régime français. Huguenot, il ne pouvait être admis au pays. Sous le couvert de l'anonymat ou autrement, Du Calvet se rendit dans l'Ouest pour faire la traite des pelleteries. Muni de capitaux, habile, tenace, il fit une fortune considérable.

Après la conquête du pays par les Anglais, Pierre Du Calvet, ne craignant plus pour sa religion, vint s'établir à Montréal et y continua son commerce. Les Anglais le traitèrent d'abord assez bien puisqu'il fut un des premiers juges de paix nommés dans la métropole et qu'ils lui permirent d'acheter le fief et seigneurie de la Rivière-David, un franc-allevé dans la seigneurie d'Yamaska et un arrière-fief dans la seigneurie de Bourchemin.

Mais Du Calvet était avant tout un homme de commerce. Quand les Américains envahirent le pays, au mépris du serment d'allégeance qu'il avait prêté au roi d'Angleterre, il devint un des fournisseurs de l'armée américaine et, sans doute pour être mieux vu du Congrès, il accepta une commission d'enseigne dans le corps d'armée qui tentait de s'emparer de Montréal.

Tout cela, évidemment, se faisait en cachette. Carleton, plus tard lord Dorchester, ne semble pas avoir connu les manigances du sieur Du Calvet. S'il en eut connaissance, il ne s'en occupa pas. Mais Haldimand, plus soupçonneux et plus énergique que Dorchester, avait à son emploi des agents secrets qui ne tardèrent pas à l'informer que Du Calvet avait eu des relations avec l'ennemi. Le gouverneur Haldimand n'avait aucune preuve écrite de la culpabilité du marchand montréalais mais, tout de même, il le fit arrêter. Ce n'est que plus tard, beaucoup plus tard, par la publication de la correspondance de Benjamin Franklin, que l'on a eu la preuve formelle de la trahison de Pierre Du Calvet. Tout le tapage fait autour de l'arrestation et de l'emprisonnement de Du Calvet tombe donc à l'eau. Du Calvet fut peut-être arrêté de façon illégale mais à la vérité il était coupable du crime dont on l'accusait sans pouvoir le prouver. Les lettres de

Benjamin Franklin existent encore, et les comptes fournis au Congrès par Du Calvet pour fournitures aux armées américaines dorment sous une épaisse couche de poussière mais ils sont encore des témoins très certains de la turpitude de celui qu'on a appelé un martyr de la liberté, un champion de la cause canadienne. Du Calvet se fichait de nous comme de l'an quarante, il ne fut que le martyr de son propre intérêt.

Le Père de Berey et Du Calvet

Pierre Du Calvet fut arrêté un peu en haut des Trois-Rivières à la fin de septembre 1780. Il était accusé d'avoir "correspondu" avec l'ennemi. Il fut tout de suite amené à Québec par le capitaine Lawse du 84^e Régiment, et gardé à partir du 29 septembre 1780, à bord du navire de guerre *Canceaux* qui était dans le port. Comme le *Canceaux* devait prendre la mer, le 14 novembre 1780, Du Calvet fut conduit à la prison militaire de Québec. Un mois plus tard, le 13 décembre 1780, le gouverneur Haldimand ordonnait de garder Du Calvet au couvent des Récollets où il devait rester jusqu'à sa mise en liberté, le 2 mai 1782.

Le Père de Berey était alors commissaire provincial des Récollets et c'est à lui que le gouverneur Haldimand confia la garde du prisonnier.

Huguenot, Du Calvet, comme tous ceux de sa religion, détestait les prêtres et encore plus les moines. Exaspéré par sa détention qui ruinait son commerce et menaçait de lui faire perdre sa fortune, le marchand montréalais unit dans sa haine Haldimand, qui était responsable de son arrestation, et le Père de Berey qui n'était que son gardien.

Curieux retour des choses humaines! Une fois en Angleterre, où il s'était rendu pour se plaindre de Haldimand, c'est à un religieux, le célèbre Roubaud, qu'il eut recours pour rédiger les deux livres qu'il publia pour faire éclater

son innocence et mettre devant le public toutes les cruautés exercées sur lui par le gouverneur Haldimand et son "infâme" geôlier, le Père de Berey.

Dans son *Appel à la justice de l'Etat*, Du Calvet, par le truchement de Roubaud, porte toutes sortes d'accusations contre le Père de Berey.

M. J.-G. Barthe, dans son *Canada reconquis*, a répété ces accusations et en a ajouté d'autres de son cru.

"Il (Du Calvet), dit-il, fut tantôt plongé dans d'humides et obscurs donjons, ayant le Récollet Berey pour geôlier, tantôt nuitamment sous trait du sein de sa famille et clandestinement enseveli dans les pontons où le Père Berey, toujours limier de police, devait faire régner le secret de la tombe sur le sort de l'héroïque patriote."

Tout cela est de la littérature à la mode du temps. Il n'y avait dans le couvent des Récollets de Québec ni donjons ni cachots humides. Du Calvet était gardé dans une cellule ordinairement occupée par un Récollet. Plusieurs lettres de Du Calvet écrites dans sa prison sont parvenues jusqu'à nous. Si le Père de Berey avait gardé le prisonnier dans le secret le plus absolu, comme le prétend M. Barthe, comment ces lettres auraient-elles pu arriver à leur adresse?

Le gouverneur Haldimand avait l'autorité militaire en mains. Son choix du couvent des Récollets comme prison politique était de très mauvais goût. Mais les Pères Récollets n'avaient pas le choix d'accepter ou de refuser. Leur couvent, par la Conquête, était devenu la propriété du gouvernement anglais, qui les tolérait dans leur ancien monastère. Si le Père de Berey avait refusé de recevoir comme prisonniers le sieur Du Calvet et les autres inculpés politiques que lui envoyait Haldimand, ce gouverneur, qui avait la poigne solide, aurait tout simplement expulsé les religieux du couvent et l'aurait transformé en prison avec des gardes militaires.

Nous nous refusons à croire que le Père de Berey, pendant les deux années qu'il eut Du Calvet sous sa garde, le maltraita tout simplement parce qu'il était huguenot. Le Récollet aimait la liberté et avait l'esprit trop large pour agir ainsi. Le Père de Berey avait autant d'amis parmi les Anglais de Québec que parmi ses propres compatriotes. Et, cependant, tous ces Anglais étaient protestants.

Les jugements portés sur Haldimand par nos anciens historiens n'ont pas toujours été vrais ni justes. Sa correspondance et d'autres sources découvertes depuis une cinquantaine d'année l'exhonorant d'une bonne partie des accusations portées contre lui.

De même, les histoires mises au jour par l'irascible Du Calvet et le naïf M. Barthe contre le Père de Berey devront être mises de côté. Du Calvet était un traître et n'avait aucun droit à des égards particuliers du Père de Berey et de ses autres gardiens.

Le Père de Berey et la bibliothèque des Récollets

Le savant Peter Kalm qui visita la Nouvelle-France dans les dernières années du régime français fut satisfait de tout ce qu'il vit ici. Curieux, observateur, homme de bonne société, il pénétra, avec la permission de l'évêque de Québec, dans les cloîtres de la capitale et, vraiment, pour un luthérien, ce qu'il note dans son carnet de voyage est fort convenable. Il ne cache pas son admiration pour les Jésuites. Mais il n'aimait pas les moines et il lance quelques traits acérés aux Récollets qui l'avaient pourtant reçu avec beaucoup de cordialité.

“Les Récollets, dit Kalm, ne se mettent pas en peine de choisir des sujets brillants pour leur communauté; au contraire ils prennent tous ceux qu'ils peuvent avoir. Ils ne se martèlent pas le cerveau pour acquérir la science, et l'on m'assure qu'à peine ont-ils embrassé l'habit monastique non

seulement ils cessent d'étudier mais ils oublient le peu qu'ils savaient avant."

Ce n'est pas dans une visite de quelques minutes, même quand on s'appelle Peter Kalm, qu'on peut juger correctement toute une communauté. M. Kalm, évidemment, ignorait que chez les Récollets on comptait des Pères et des Frères laïcs. Ceux-ci occupés aux travaux manuels, au jardinage, à quêter dans les villes et les campagnes, ne faisaient pas d'études théologiques ni même classiques. Tout de même, quelques-uns de ces Frères laïcs qui avaient de réelles aptitudes pour les sciences et les arts se distinguèrent et leur réputation est parvenue jusqu'à nous.

Quant aux Pères Récollets, nous n'avons pas à les défendre ici. Leur couvent de Québec contenait quelques milliers de volumes. Leur bibliothèque n'avait pas l'importance de celle du collège de Québec, mais il ne faut pas oublier que les Jésuites se livraient à l'instruction de la jeunesse tandis que les Récollets étaient surtout occupés à desservir les paroisses, à agir comme aumôniers dans les forts et dans les troupes, etc, etc.

On s'est souvent demandé si la bibliothèque du couvent des Récollets de Québec fut détruite dans l'incendie de 1796.

Non, le feu n'eut rien à faire avec la disparition de la bibliothèque des Récollets. Les livres réunis dans le couvent de Québec depuis tant d'années ne furent pas la proie des flammes pour une excellente raison, c'est qu'ils n'étaient plus là.

Ah! les petits papiers, les chiffons oubliés dans le fond des armoires qu'ils en livrent des secrets de toutes sortes! Le sort de la bibliothèque des Récollets, nous le connaissons grâce à un bout de lettre de Mgr Hubert, évêque de Québec, à son coadjuteur Mgr Denaut qui résidait à Longueuil.

Mgr Hubert informait Mgr Denaut de toutes les décisions qu'il prenait au sujet de la région de Montréal et dans

sa lettre du 16 novembre 1795, après lui avoir parlé de choses importantes, il glisse un mot sur le Père de Berey: "Le Père de Berey n'est pas fort endurant, comme vous savez; il a déjà commencé à vendre la bibliothèque du Couvent sans le consentement et malgré les représentations des autres religieux".

N'y a-t-il pas dans ce fragment de lettre de Mgr Hubert à son coadjuteur une réponse éloquente à la boutade du savant Peter Kalm contre les Pères et les Frères Récollets? Ces religieux "qui dès qu'ils ont l'habit monastique cessent d'étudier et oublient le peu qu'ils savaient" se seraient-ils préoccupés du sort de la bibliothèque de leur couvent s'ils avaient été aussi ennemis de l'étude que le laisse entendre le savant suédois?

Sans doute, les Récollets ont fourni moins d'hommes remarquables à l'Église Canadienne que la Compagnie de Jésus. Mais ceci ne veut pas dire que ces religieux étaient des ignorants. On en compte plusieurs parmi eux qui firent leur marque dans le domaine de l'intelligence. Sans compter les ouvrages publiés par des Pères Récollets et dont quelques-uns ont eu plusieurs rééditions, l'oraison funèbre du gouverneur Frontenac prononcée par le Père Goyer est une pièce d'éloquence que les orateurs de la chaire de la vieille France n'auraient pas désavoué. Et que d'autres Récollets distingués nous pourrions mentionner ici!

Kalm, malgré toute sa sympathie pour la Nouvelle-France n'oubliait pas qu'il était luthérien. De là ses coups d'épingles contre un ordre monastique que sa rigidité de réformé lui faisait détester.

Les Frères Récollets

Puisqu'il s'agit ici du Père de Berey, le dernier provincial des Récollets au Canada, pourquoi ne pas faire connaître d'abord ces religieux si populaires dans notre pays sous le régime français. L'abbé Charles Trudelle a publié une

attachante étude sur les Récollets mais reproduisons plutôt les pages que leur a consacrées M. de Gaspé dans ses *Mémoires*. L'abbé Trudelle a dit de fort belles choses sur les Récollets mais il a puisé ses renseignements dans la tradition et les livres, il n'a pas connu ces moines. M. de Gaspé, lui, était un contemporain du Père de Berey, et il avait rencontré dans sa jeunesse bon nombre de fils de saint François.

“J'ai toujours aimé les Récollets”, dit le vieil auteur. Nous le croyons sans peine. Il en parle avec tant de chaleur et d'émotion qu'il est évident qu'il avait un faible pour eux.

“Un mois après le désastre qui détruisit leur couvent de Québec le 6 septembre 1796, on voyait à peine trois capuchons dans toute la ville de Québec. Les fils de saint François, dispersés dans toute la colonie, gagnaient paisiblement leur vie comme les autres citoyens. Ceux des moines qui avaient fait des études, comme le Frère Lyonnais, prirent la soutane et furent ordonnés prêtres; ceux qui avaient une instruction suffisante dirigèrent des écoles, et les autres s'occupèrent de travaux mécaniques ou d'agriculture. Chose assez extraordinaire, la langue empoisonnée de la calomnie ne chercha jamais à ternir la réputation de ces hommes vertueux”.

M. de Gaspé après avoir raconté quelques anecdotes sur les Récollets, continue :

“Les Récollets étaient chéris et aimés de toute la population canadienne-française. Les abondantes aumônes qu'ils recueillaient, surtout dans les campagnes, en font foi. Les habitants du nord du Saint-Laurent ne se contentaient pas de leur donner à pleines mains, mais transportaient aussi d'une paroisse à l'autre, en se relayant, les produits de leur quête jusqu'à leur couvent même, et ceux de la rive sud en faisaient autant. Ils les déposaient à la Pointe-Lévis d'où les canotiers les traversaient gratis jusqu'à la basse-ville de Québec.”

Puis, M. de Gaspé énumère les services que les Récollets rendaient à la population :

“Les Récollets distribuèrent des aumônes abondantes aux pauvres du produit des quêtes qu’ils recevaient des riches. Combien d’opulentes personnes peuvent, la main sur la conscience, en dire autant du fruit de leurs richesses, souvent amassées en pressurant de pauvres débiteurs !

“Les Récollets rendaient hospitalité pour hospitalité, non seulement à ceux des riches habitants de la campagne où ils étaient le mieux accueillis, mais aussi à ceux pour lesquels il aurait été onéreux de payer leur gîte dans une auberge. Ils hébergeaient même les chevaux. Combien de citadins riches, après avoir reçu une généreuse hospitalité des campagnards, les évitent, ou leur tournent le dos, quand ils les rencontrent dans les villes !

“Les Récollets veillaient les malades, non seulement chez les riches, où ils étaient certains d’un bon réveillon, mais aussi chez les pauvres, auxquels ils apportaient eux-mêmes à souper.

“Les Récollets ensevelissaient les morts, veillaient et priaient auprès de leur corps et jetaient les dernières poignées de terre sur leur cercueil.

“Les Récollets faisaient le catéchisme aux petits enfants et l’école aux enfants des pauvres.”

M. de Gaspé n’exagère en rien quand il parle des Récollets. Un siècle après leur disparition on en parlait encore dans les vieilles paroisses de la rive sud. Le souvenir de ces Pères et de ces Frères si bons, si serviables pour les petits comme pour les grands, s’était conservé dans les familles de génération en génération.

Les Pères Récollets morts à Québec après la Conquête

Mgr Hubert écrivait au cardinal Antonelli, le 14 juin 1788 :

“Il reste en Canada.... trois couvents de Récollets autrefois bien remplis qui sont presque vides aujourd’hui et menacés d’une ruine prochaine. Il ne leur reste en tout que cinq prêtres et quelques Frères lais (1).”

Le *Nécrologe de la province Saint-Joseph de l’Ordre des Frères Mineurs* mentionne treize Pères Récollets qui seraient morts à Québec après la Conquête. Ces Récollets, à part les Pères Hypolite Collet, décédé à l’Hôpital général, et le Père de Berey, décédé après l’incendie de 1796, moururent en toute probabilité dans leur couvent. Comme leurs actes de sépulture ne se trouvent pas à Notre-Dame de Québec, l’unique paroisse de la capitale à cette époque, on peut présumer également qu’ils furent inhumés dans les caves de la chapelle des Récollets.

Les Pères décédés à Québec après le 13 septembre 1759 sont donc :

1° Le Père Salvien Boucher, décédé le 5 novembre 1759.

2° Le Père Hypolite Collet, décédé le 8 juillet 1760. Mgr Tanguay le fait mourir le 8 juillet 1766.

3° Le Père Étienne Cotton, décédé en décembre 1760.

4° Le Père Augustin de Louches, décédé en décembre 1762.

5° Le Père Étienne Carpentier, décédé le 24 février 1766.

6° Le Père Jean-Baptiste Lajus, décédé le 24 juillet 1767.

7° Le Père Joseph Carpentier, décédé le 19 mars 1768. Mgr Tanguay le fait mourir en 1760.

(1) Archives de l’archevêché de Québec.

8° Le Père Alexis Ferré Du Buron, décédé le 26 novembre 1770. Mgr Tanguay le fait mourir le 16 novembre 1776.

9° Le Père Damien Normandeau, décédé le 26 août 1772.

10° Le Père Emmanuel Crespel, décédé le 29 avril 1775.

11° Le Père Hyacinthe Amiot, décédé le 3 mars 1776. Mgr Tanguay le fait mourir le 3 mars 1771.

12° Le Père Didace Cliche, décédé le 7 février 1780.

13° Le Père Félix de Berey, décédé le 18 mai 1800.

La sécularisation des Frères Récollets

Dès 1790, Mgr Hubert, prévoyant qu'il serait nécessaire avant longtemps de séculariser les Frères Récollets, s'était adressé au cardinal Antonelli, préfet de la Propagande, pour obtenir les pouvoirs nécessaires à cet effet. Le décret de la Propagande, approuvé par Pie VI, est en date du 17 septembre 1792. Mais Mgr Hubert le garda secret pendant quatre ans. Il attendait une occasion propice pour le faire connaître.

Le 14 septembre 1796, c'est-à-dire huit jours après l'incendie du couvent de Québec, Mgr Hubert publiait l'ordonnance qui réglait la sécularisation des Frères Récollets.

Les Frères Récollets tant clercs que laïques qui avaient fait profession depuis 1784 étaient désormais dispensés des observances conventuelles. Ils étaient libres de vivre séparément et dans le siècle. Cependant ceux qui voudraient continuer à vivre en communauté pouvaient se retirer au couvent de Montréal où ils seraient tenus aux mêmes règles qu'avant la sécularisation.

Les Frères qui entreraient dans le monde étaient tenus à leurs vœux de chasteté.

Les Frères sécularisés devaient conserver l'esprit de la pauvreté. Ils ne pourraient disposer de leurs biens ou de

leurs épargnes par testament ou autrement sans permission de l'évêque.

Les Frères avaient la liberté de garder ou d'abandonner l'habit religieux. Seulement, ceux des Frères qui le quitteraient ne pourraient plus ensuite le reprendre. Les Frères qui prendraient l'habit laïque avaient l'obligation de garder sous leurs vêtements une petite partie de leur habit religieux "afin de se rappeler leur ancien état".

On comprend que le décret de sécularisation de la Propagande fit perdre au Père de Berey le peu de Frères qui restaient sous sa juridiction depuis l'incendie du couvent des Récollets.

Quant aux Pères Récollets, le décret ne les atteignait qu'en partie. A Québec, le Père de Berey était seul et le couvent de Montréal n'habitait pas plus de deux ou trois Pères. Les autres prêtres survivants de l'Ordre étaient employés au ministère dans différentes parties du diocèse.

Les fonctions de commissaire provincial se résumaient donc à peu de choses. C'est peut-être ce qui explique les fréquentes sorties du Père de Berey dans le monde militaire et civil. Disons à son honneur que la calomnie si prompte à attaquer les religieux et les prêtres qui se faufilent un peu trop dans les assemblées mondaines n'a jamais effleuré le jovial Récollet. Qu'on remarque également que si la conduite du Père de Berey avait été le moindrement à blâmer, Mgr Hubert ne l'aurait pas si souvent invité à monter dans la chaire de sa cathédrale.

Les Frères Récollets après 1796

Si nous ne faisons erreur, en 1796, année de l'incendie du couvent des Récollets, la communauté ne se composait plus que d'une couple de Pères et d'une quinzaine de Frères.

Est-il possible de rétablir la liste des Frères qui composaient le couvent de Québec en 1796?

L'abbé Charles Trudelle, dans sa sympathique étude sur le Frère Louis, nous fait connaître six de ces Frères :

1° Le Frère Lyonnais qui, après sa sécularisation, entra au séminaire de Québec, y termina ses études théologiques et fut élevé à la prêtrise le 20 août 1797. Après son ordination, l'abbé Lyonnais fut employé au Séminaire et y demeura toute sa vie. Malade, on le conduisit à l'Hôpital général où il décéda le 18 août 1803. M. de Gaspé, qui avait la mémoire du coeur, connut l'abbé Lyonnais pendant qu'il était élève au séminaire de Québec et il en parle avec émotion dans ses *Mémoires*.

2° Le Frère Bernardin sur lequel M. Trudelle ne donne aucun renseignement.

3° Le Frère Bernard que l'abbé Trudelle se contente de nommer.

4° Le Frère Paul, né Thomas Fournier, qui, après 1796, devint portier et sacristain à l'évêché de Montréal et au séminaire Saint-Sulpice. Il décéda en novembre 1848.

5° Le Frère Marc, dans le monde Louis Contant, né à Québec le 2 janvier 1766, qui, après la dissolution de sa communauté, se retira à Saint-Thomas de Montmagny où il fut maître d'école puis horloger. Il décéda dans cette paroisse le 4 mars 1849, après avoir fait l'édification de tous pendant plusieurs années. Ce brave homme, par son testament reçu par le notaire T. S. Vallée le 29 janvier 1849, demandait à être enterré avec l'habit de bure des Récollets et dans une tombe non blanchie. M. Ernest Myrand lui a consacré plusieurs pages dans le *Bulletin des Recherches Historiques* de 1896.

6° Le Frère Louis Bonami qui se retira à Saint-Roch de Québec, y fut maître d'école et exerça plusieurs petites industries jusqu'à sa mort arrivée le 9 août 1848, à l'âge de 83 ans et 9 mois. L'abbé Charles Trudelle a fait connaître

la vie édifiante de ce religieux que tous, protestants comme catholiques, respectaient et admiraient. On dit que l'évêque anglican Mountain voulut le visiter dans son humble logis de Saint-Roch de Québec.

M. James Thompson parle dans une lettre adressée à sir James M. Lemoine d'un autre Frère Récollet qu'il ne nomme pas mais qui, après la sécularisation, devint navigateur entre Montréal et Québec.

Terminons en répétant avec M. Aubert de Gaspé que les Frères Récollets, après la disparition de leur communauté, rentrèrent dans le monde mais que la plupart continuèrent leur vie de pauvreté et d'exemple. La calomnie ne les a jamais attaqués, dit M. Aubert de Gaspé.

Le Père de Berey et sa pension

On sait que le gouvernement anglais, après s'être emparé de la Nouvelle-France, décida que les Jésuites et les Récollets ne se perpétueraient pas dans le pays. Les nouveaux maîtres du Canada transformèrent le collège des Jésuites de Québec en casernes, mais les Pères Jésuites qui avaient survécu à la Conquête y conservèrent quelques pièces. Les Récollets, plus chanceux, ne furent pas chassés de leur couvent. Seulement, leur chapelle servit au culte protestant pendant quelques années. Les Récollets continuèrent à habiter leur couvent jusqu'à l'incendie de 1796.

M. de Gaspé, dans ses *Mémoires*, nous apprend que le Père de Berey recevait du gouvernement anglais un traitement ou une pension de cinq cents louis, équivalent à quinze cents louis de nos jours. Aussi avait-il ses appartements séparés, où il recevait ses amis, donnait des dîners aux gouverneurs, voire même au duc de Kent.

M. de Gaspé ne semble pas très certain de son avancé puisqu'il prend la peine d'ajouter: je l'ai souvent entendu dire.

Ceux qui avaient informé M. de Gaspé étaient dans le vrai. Le Père de Berey reçut une pension du gouvernement pendant plusieurs années.

L'inventaire de la succession du Père de Berey, dressé par le notaire Michel Berthelot le 21 mai 1800, révèle la vérité à ce sujet. Au chapitre des dettes actives de la succession, M. Berthelot écrit: "Dû au gouvernement par le Révérend Père Berey un mois d'appointement pour pension, laquelle somme le dit curateur (François Duval) ne peut dire à quoi elle peut se monter, le dit Révérend Berey ayant pris des accomptes".

On sera peut-être surpris de constater ce traitement de faveur pour les Pères Récollets quand les Pères Jésuites, eux, ne recevaient rien du gouvernement.

Il y a une distinction à établir ici. Les Récollets appartenaient à un ordre mendiant. Ils n'avaient pas de seigneuries ni ne tiraient aucun revenu de leurs terres. Ils vivaient des aumônes qu'on voulait bien leur faire. De là, l'obligation morale du gouvernement de les aider. Les gouverneurs anglais comprirent qu'en les empêchant de se perpétuer on mettait les survivants dans l'indigence absolue et c'est pourquoi ils n'hésitèrent pas à donner une pension au Père de Berey, qui devait aider ses frères en religion.

Le cas n'était pas le même pour les Pères Jésuites. Ceux-ci avaient plusieurs seigneuries, et le gouvernement leur permit d'en retirer les revenus jusqu'à la mort du Père Casot, le dernier survivant de cet ordre, arrivée en mars 1800.

Il resterait à établir si, à l'aide de sa pension, le Père de Berey aida réellement ses frères en religion. Nous voulons le croire mais aucune preuve écrite ne nous le dit.

Le Père de Béréy et l'Habeas Corpus

On sait que la loi de l'*Habeas Corpus* qui existe en Angleterre depuis le règne de Charles II garantit la liberté du sujet en ce sens qu'un individu qui se croit arrêté injustement a le droit d'aller devant un juge pour obtenir sa liberté si son arrestation n'est pas valide. Les Anglais tiennent à leur loi d'*Habeas Corpus* comme à la prunelle de leurs yeux. Et ils ont raison car, avant eux, aucun pays au monde n'avait adopté une loi aussi libérale.

Nos pères aimaient les lois françaises. Toutefois, ils ne tardèrent pas à se rendre compte que certaines lois anglaises étaient supérieures aux lois en vigueur dans l'ancienne colonie de la Nouvelle-France, et ils demandèrent de bonne heure la liberté du sujet comme elle existait en Angleterre. En 1784, des requêtes circulèrent dans le pays pour obtenir d'étendre au Canada la loi de l'*Habeas Corpus*.

Le gouverneur Haldimand, si universellement détesté par les Canadiens-français, favorisa de toutes ses forces l'introduction d'une loi aussi bienfaisante dans le pays. N'avons-nous pas là une nouvelle preuve que nos historiens ont été trop sévères pour Haldimand? Notre historien national F.-X. Garneau, d'ordinaire antipathique à Haldimand, lui rend justice sur ce point. "Il serait injuste, dit-il, de faire peser toute la responsabilité de ses rigueurs sur lui seul. On doit reconnaître, à travers les préjugés et les préventions qui l'obsédaient, ses intentions bienveillantes pour les Canadiens".

C'est l'année suivante, en 1785, que le Conseil législatif adopta la loi 24 George III, chapitre I. Cette ordonnance ne donnait pas toutes les dispositions de la loi anglaise de l'*Habeas Corpus*, mais elle garantissait au moins le sujet canadien contre les arrestations injustes.

Au Conseil législatif, la nouvelle loi eut des adversaires tenaces. Les victoires ne se remportent pas sans lutte et, en

1785, la victoire de la liberté du sujet ne fut remportée qu'à près une lutte très contestée.

Dans la notice qu'il a consacrée au Père de Berey dans son *Panthéon Canadien*, Maximilien Bibaud écrit que le Père réclama contre la proposition de M. de Lacorne Saint-Luc d'exclure les communautés religieuses du bénéfice de l'*Habeas Corpus*.

C'est précisément au Conseil législatif que M. de Lacorne Saint-Luc, pourtant très entiché des lois et coutumes anglaises, s'opposa à la loi de l'*Habeas Corpus*. Il voulait s'en tenir à la constitution de 1774, qui d'après lui, était très libérale pour les Canadiens. C'est au cours de la discussion que M. de Lacorne Saint-Luc fit ses remarques au sujet des communautés religieuses. Il n'avait aucun grief contre elles mais il prétendit qu'elles n'avaient pas besoin des privilèges de l'*Habeas Corpus*.

Le Père de Berey, évidemment, ne faisait pas partie du Conseil législatif mais il était remuant et ne se gênait pas de dire ce qu'il pensait. Il protesta énergiquement contre l'exclusion des religieux des privilèges de la loi qu'on voulait faire entrer dans les statuts.

Le Père de Berey, prédicateur

Les Archives de l'Archevêché de Québec possèdent un curieux billet de Mgr Jean-François Hubert au Père de Berey. Il est en date du 17 juin 1793. Mgr Hubert écrit au commissaire provincial des Récollets qu'il a appris son indisposition à la suite de son dernier sermon à la cathédrale; en conséquence, il le dispense de faire le sermon à la même Cathédrale le jour de la Dédicace.

La Dédicace était autrefois une fête d'obligation dans le diocèse de Québec. C'était une des grandes fêtes de l'année et il semble que si le Père de Berey n'avait pas été un prédicateur de quelque renom il n'aurait pas été invité par

l'évêque à donner le sermon dans une occasion aussi solennelle.

Le Père de Berey était-il réellement un orateur éloquent? Aucun de ses sermons n'a été conservé et il est assez difficile de se prononcer avec connaissance de cause sur ce point.

La tradition, toutefois, veut que le Père de Berey ait été un des meilleurs prédicateurs de son temps. Dans l'étude qu'il a consacré au Frère Louis, le dernier Frère lai récollet, l'abbé Trudelle invoque le témoignage de l'abbé Proulx, qui avait été presque un contemporain du Père de Berey. M. Proulx disait à l'abbé Trudelle que le Père de Berey passait pour grand prédicateur et qu'il était souvent invité par Mgr Bailly de Messein à prêcher dans la paroisse de la Pointe-aux-Trembles dont l'évêque coadjuteur était curé.

Il ne faut pas oublier qu'on cultivait avec soin l'éloquence sacrée sous le régime français au Canada. On donnait des cours d'éloquence au collège des Jésuites et le séminaire de Québec veillait scrupuleusement à ce que ses prêtres s'expriment avec facilité dans la chaire sacrée. Quelques oraisons funèbres prononcées à Québec et à Montréal ont été publiées ou conservées et la critique moderne plutôt mal disposée à l'égard des écrivains et des orateurs qui ont précédé le dix-huitième siècle en a fait des éloges flatteurs. Citons parmi ces pièces d'éloquence les oraisons funèbres de Mgr de Laval, de Mgr de Saint-Vallier, de Mgr de Lauberivière, de Mgr de Pontbriand, de Jeanne Le Ber, du gouverneur Frontenac, du gouverneur de Callières. La plupart des sermons de l'abbé de La Colombière ont été conservés et ils mériteraient, au dire de bons connaisseurs, d'être publiés. On aurait là la preuve que ce régime français si *arriéré* comptait après tout des hommes de valeur dans plusieurs domaines. Le chanoine Fornel a laissé la réputation d'un orateur de grand talent, et le Jésuite Duplessis, né et élevé à Québec, n'a-t-il pas été un des prédicateurs les plus populaires de la vieille France?

L'éloquence, sans doute, est jusqu'à un certain point un don de naissance mais ce don il faut le cultiver et le développer afin de le perfectionner. Le Père de Berey mit en pratique les leçons reçues au séminaire de Québec et, plus tard, devint un orateur fort goûté.

Le Père de Berey et le duc de Kent

On l'a écrit plusieurs fois avant nous. Le duc de Kent, père de la reine Victoria, pendant ses sept années de séjour à Québec, fréquenta beaucoup plus les Canadiens-français que les Anglais. Ses relations avec les membres de la famille de Salaberry, le curé Renault, etc, etc, sont bien connues.

Le duc de Kent habitait, rue Saint-Louis, la maison qui a pris le nom de Kent House, presque en face du couvent des Récollets. Il connut donc le Père de Berey qui devint un de ses amis.

M. de Gaspé, dans ses *Mémoires*, raconte une aventure savoureuse au sujet du duc de Kent et du Père Récollet :

“Le duc de Kent, dit-il, avait reçu une invitation du Père pour midi, heure à laquelle finissait la parade qui avait lieu vis-à-vis du couvent des Récollets. Le Père de Berey, qui avait été aumônier d'un régiment, qui avait même été blessé en administrant les mourants sur un champ de bataille, avait des goûts et des allures tant soit peu soldatesques.

“Or donc, au jour convenu, voulant recevoir dignement le fils de son souverain, il avait fait disposer un petit parc d'artillerie, vrai chef-d'oeuvre de mécanique, qui devait faire feu à midi sonnante, au moment de l'arrivée du prince et de ses aides de camp. Ces petits canons d'étain ou de plomb, montés sur de jolis affûts, étaient l'oeuvre d'un des Frères du couvent et devaient tous tonner à la fois.

“Soit que le prince, qui était un grand *martinet*, comme disent les Anglais (car il allait souvent pendant l'été, suivant

l'expression des soldats de son régiment, faire la bacchanale dans les casernes dès trois heures du matin, pour activer les paresseux à grands renforts de coups de canne), soit que le duc de Kent, dis-je, eût assez discipliné son régiment ce jour-là, ou pour un autre motif, il termina la parade vingt minutes plus tôt que de coutume et s'enfila dans le couvent avec ses aides de camp. Le Père de Berey, pris à l'improviste et au désespoir de n'avoir pu faire jouer ses pièces d'artillerie au moment où le prince faisait son entrée par la grande porte du couvent, le Père de Berey, qui était prompt comme la poudre, s'écria d'un ton assez bourru :

“— Monseigneur, on ne surprend que ses ennemis. Je pensais Votre Seigneurie trop stricte sur la discipline pour abréger une parade, afin de monter à l'improviste à l'assaut d'un paisible couvent.

“Le duc de Kent, après s'être fait expliquer la cause de la mauvaise humeur du fils de saint François, ne put s'empêcher d'en rire de bon coeur. Le Père de Berey, qui ne voulait pas s'être mis en frais de galanterie en pure perte, demanda au prince à la fin du dessert la permission de boire à sa santé. Et comme il prononçait ces mots : “Messieurs, à Mgr le duc de Kent”, une détonation formidable du parc d'artillerie, rapproché près de la porte du réfectoire, fit vibrer les vitres de l'appartement”.

Le départ du duc de Kent

Le départ du duc de Kent de Québec en 1794 fut si impromptu qu'il n'eut pas même le temps de faire ses adieux à ses meilleurs amis. Le clergé de la capitale voulait cependant exprimer ses sentiments de gratitude au fils du roi pour la bienveillance qu'il lui avait témoignée en toute occasion. La mode était alors aux *adresses*. C'est cette forme de politesse qu'on adopta. L'*adresse* du clergé lui fut envoyée à son nouveau poste, les signataires n'ayant pas pu la lui remettre avant son départ.

Qui rédigea cette *adresse*? Rien ne nous le dit, mais elle est bien dans le ton ordinaire du Père de Béréy. Ce qui nous fait croire surtout qu'elle fut l'oeuvre du Père de Béréy c'est que sa signature est la dernière du document. Sa qualité de commissaire provincial des Récollets lui donnait, il nous semble, préséance sur plusieurs des prêtres qui la signèrent avec lui.

“Qu'il plaise à Votre Altesse Royale, disait l'adresse, nous les habitants de la ville de Québec demandons très humblement à Votre Altesse Royale permission de lui présenter l'hommage de notre profond respect, nous la supplions de vouloir bien agréer nos compliments sincères de félicitation sur sa dernière promotion, qui va donner un libre essor à ses talents et à son zèle pour l'avantage et la gloire de la patrie, cette seule considération peut adoucir les regrets que le départ de Votre Altesse laissera dans cette Province.

“La bienveillance et l'attention de Votre Altesse Royale à soulager et protéger nos concitoyens en toutes circonstances fâcheuses, son affabilité et ses bontés à l'égard de tous ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher, la réunion de toutes les qualités aimables qui peuvent gagner les coeurs, ont rempli les nôtres de sentiments ineffaçables d'admiration et de reconnaissance.

“Permettez-nous d'assurer Votre Altesse de notre attachement invariable à sa personne, et de lui faire part des voeux ardents que nous formons pour qu'en toute occasion la gloire et les succès marchent sur ses pas.

“Nous demandons humblement à Votre Altesse Royale permission de saisir cette occasion pour déclarer nos sentiments inviolables de fidélité et loyauté envers notre très gracieux Souverain et toute son auguste famille, et de témoigner notre ferme attachement pour l'incomparable constitution de notre Mère Patrie. Ce sont là des sentiments que nous ne cesserons d'inculquer à nos enfants et que nous tâcherons de faire passer jusqu'à notre postérité la plus reculée”.

Les rapports du Père de Beréy et de Haldimand

On a vu que le duc de Kent prisait beaucoup la compagnie du Père de Beréy. Le père de la reine Victoria parlait et écrivait le français aussi bien que l'anglais, sa langue maternelle. Madame de Saint-Laurent sa compagne pendant tout son séjour à Québec était française et la plupart de ses domestiques étaient aussi d'origine française. Bref, le duc de Kent aimait l'esprit français, la répartie française, la finesse française. Le Père de Beréy possédait ces charmes et c'est pourquoi le duc de Kent se plaisait en sa compagnie.

Un autre personnage qui aimait la compagnie du Père de Beréy est le général Haldimand qui vécut à Québec. Haldimand, suisse d'origine, parlait plutôt le français que l'anglais. Son journal intime et la plupart de ses lettres sont écrits dans cette langue. On lui a fait une réputation de croque-mitaine. Peut-être butor dans sa vie militaire comme la plupart des officiers de son temps, dans la vie privée, Haldimand était galant et aimable. Madame de Riedesel, qui le rencontra plusieurs fois à Québec, lui rend ce témoignage.

Haldimand estimait-il le Père de Beréy pour les mêmes raisons que le duc de Kent? Nous l'ignorons, mais nous savons que le Père de Beréy obtint quelques faveurs de Haldimand pour lui-même, pour son couvent et peut-être aussi pour d'autres, compromis dans des aventures politiques.

En 1779, M. Porlier, curé de Saint-Ours, demandait au gouverneur Haldimand de lui confier une mission. Laquelle? Nous n'avons pu nous en assurer, la lettre du curé de Saint-Ours n'ayant pas été conservée.

Mais la réponse de Haldimand au curé Porlier du 5 juin 1779 a été conservée et le gouverneur lui répond qu'il ne peut lui confier la mission demandée puisqu'il vient de l'accorder au Père de Beréy.

Cette mission confiée au Père de Beréy est une énigme pour nous. Qui la résoudra?

Un démenti du Père de Berrey

La vieille *Gazette de Québec*, le premier journal publié dans notre Province, ne donnait pas souvent de nouvelles locales. Elle se contentait le plus souvent de publier dans ses colonnes les nouvelles d'Europe et des États-Unis. Cependant, le 19 septembre 1793, la *Gazette de Québec* publiait la note suivante :

“Nous apprenons que le Révérend Père Berrey, seul père survivant de l'ordre des Récollets, doit céder l'Église et le couvent de cet ordre pour être convertis en une église protestante, et servir de résidence à l'Évêque protestant. Le Gouvernement lui accordera en conséquence une honnête pension durant sa vie.”

Nous ignorons si les quelques religieux Récollets qui vivaient au couvent des Récollets lisaient la *Gazette de Québec*. En tout cas, le Père de Berrey ne tarda pas à être mis au courant de la nouvelle publiée dans ce journal et, immédiatement, il écrivit la rectification suivante qui parut dans le numéro suivant de la *Gazette de Québec*, celui du 26 septembre 1793. Il s'adressait à l'imprimeur du journal : “Monsieur, disait-il, vous êtes prié d'inscrire dans votre gazette prochaine, afin que le public soit parfaitement instruit et désabusé ; que l'auteur anonyme du paragraphe inséré dans la Gazette du 19^e Septembre, s'il n'est pas un fallacieux et malicieux imposteur, ennemi du bon ordre, a fait du moins une erreur trop forte pour la produire ainsi publiquement. On répond à son faux exposé que le Révérend Père de Bérey n'est nullement le seul survivant de l'ordre des Récollets, et que plusieurs autres lui sont adjoints ; qu'il ne doit par aucun motif, qu'il ne peut pas même par lui seul sans leur consentement céder et faire un abandon de l'Église et maison de son ordre et qu'il n'y est aucunement disposé, la manière d'agir bienfaisante et désintéressée qu'il a toujours eue jusqu'à ce jour envers le peuple Protestant, en leur permettant et même facilitant l'exercice de leur religion dans son Église, est une preuve trop publique et authentique de son zèle attentif à

obliger un chacun dans la diversité de ses sentiments, pour qu'il soit dit que contre le droit des gens, l'on veuille le dépouiller, ainsi que ses adjoints, de leurs propriétés, et qu'une Nation dont l'urbanité, les sentiments d'honneur et d'humanité forment le caractère, puisse lui dire et à ses conjoints: haec mea sunt veteres migrate coloni."

Le Père de Berey et l'autorité diocésaine

Le Père de Berey, nous l'avons vu, causa quelques ennuis à Mgr Briand et, plus tard, à Mgr Hubert. Mais le provincial des Récollets, malgré son indépendance de caractère et ses initiatives un peu osées parfois, était loyal à l'autorité diocésaine. Aussi, quand vinrent les déplaisants démêlés de Mgr Bailly de Messein, évêque de Capse, et de Mgr Hubert, évêque de Québec, le Père de Berey n'hésita pas à briser une amitié qui durait depuis un grand nombre d'années avec l'évêque coadjuteur, pour se ranger du côté de l'autorité légitime représentée par Mgr Hubert.

Avec un entêtement et un manque de jugement inconcevables, Mgr Bailly de Messein avait été jusqu'à se servir de la *Gazette de Québec* pour porter à la connaissance du public ses griefs contre Mgr Hubert. Les prêtres de Québec furent bien obligés de le suivre sur ce terrain pour défendre leur évêque. Et, le 6 mai 1790, la *Gazette de Québec* publiait la protestation suivante contre les attaques de l'évêque de Capse:

"Pour manifester notre esprit de subordination, et rendre à la vérité l'hommage qui lui est dû, nous nous servons de la voie du papier public; la même qu'a employée l'Évêque de Capse, pour avancer témérairement que ses réflexions contre notre digne Evêque sont aussi celles de son Clergé. Nous protestons hautement que nous n'approuvons point de pareilles réflexions; nous les rejetons au contraire et les regardons comme des semences de division.

“Ce sont là les expressions les plus modérées dont nous puissions nous servir pour désavouer l'écrit de l'Évêque de Capse, inséré dans la *Gazette de Québec* du 29^{me} Avril dernier, et ceux qui pourroient paroître dans le même goût.

“Nous sommes persuadés que ces sentiments sont aussi ceux de la plus grande partie du Clergé de ce diocèse, et de la plus saine partie des citoyens tant de Québec que de Montréal; et nous nous flattons qu'ils n'approuvent de toute sa lettre que ces dernières lignes: votre clergé vous aime et vous respecte, les citoyens vous regardent comme un des plus dignes pasteurs du Canada”.

Cette protestation était signée par M. Gravé, vicaire général, M. Aug.-D. Hubert, curé de Québec, M. Bédard, procureur du Séminaire, MM. Boissonnault, Dubord, Sabrevois, Robitaille, etc, etc. Le Père Girault, supérieur des Jésuites, et le Père de Berey, provincial des Récollets, avaient tenus à se joindre à leurs confrères du clergé séculier pour désavouer les attaques de Mgr Bailly de Messein contre Mgr Hubert. Et on trouve leurs signatures au bas de la communication parue dans la *Gazette de Québec* du 6 mai 1790.

Le Père de Berey et les prêtres français

On a beaucoup parlé de la colonie française que le comte de Puisaye tenta d'établir dans le Haut-Canada en 1798. Ces Français, presque tous d'ancienne noblesse, avaient certains moyens, mais les autorités anglaises, méfiantes, les avaient dirigés dans l'Ontario habitée presque totalement par des protestants de langue anglaise. Les Français se trouvèrent vite dépaysés au milieu de cette population qui leur était relativement hostile. Ils retournèrent presque tous en Europe au bout de quelques années. Le résultat n'aurait-il pas été meilleur si la colonie du comte de Puisaye avait été établie dans la province de Québec où les nobles français auraient trouvé des frères de langue et de religion?

Mais il s'agit ici d'un projet antérieur à l'essai infructueux du comte de Puisaye et de ses amis. En 1792 et 1793, il avait été question de recevoir dans la province de Québec un certain nombre de familles et de prêtres que la Révolution française avait forcés de quitter leur pays.

Les différentes communautés religieuses du pays furent consultées sur ce projet. On voulait savoir ce qu'elles pouvaient faire en faveur de ces proscrits. Le Père de Berey, en sa qualité de commissaire provincial des Récollets, fut appelé à faire savoir au comité qui s'occupait de placer les familles et surtout les prêtres chassés de France. Le 25 mai 1793, le Père de Berey répondait ainsi aux questions qu'on lui avait posées :

“Sur l'exposé succinct dont il vous a plu m'honorer des intentions bienfaisantes et du pieux désir que témoigne Son Excellence notre bien-aimé lieutenant-gouverneur, d'avoir une connaissance étendue sur divers moyens des plus faciles et efficaces pour secourir, assister et procurer un agréable et salubre asile en cette colonie à nombre de respectables personnages et nombreuses familles qui se sont expatriés pour éviter la barbarie des tyrans et conserver cette aimable fidélité qu'ils avaient jurée, comme hommes et comme chrétiens, à Dieu et à leur légitime roi :

“Qu'il me soit permis d'observer à Son Honneur, que l'exposé des moyens proposés par notre illustre prélat Mgr l'évêque de Québec, pour remplir cet objet, renferme tout ce que l'on peut désirer de plus satisfaisant, et est un aiguillon trop pressant pour ne pas décider tout homme attentif à observer le devoir capital de la charité fraternelle, fut-ce même les plus indigents, pour assister, secourir leurs semblables autant qu'il est en leur pouvoir.

“Or, les Frères Mineurs Récollets dits Ordre de Saint-François d'Assise ayant domicile en ce pays, sont à la vérité du nombre des indigents, n'ayant pour tout fonds que le

produit des effets de la divine Providence, et pour sécurité de leur bien-être que les aumônes volontaires des fidèles. Cependant, sera-t-il dit que par ce motif nous voudrions nous dispenser du premier devoir naturel de faire à autrui ce que nous voudrions qu'il nous fût fait, et de nous soustraire coupablement à la loi du Fils de Dieu, qui nous ordonne d'aimer notre prochain comme nous-mêmes, non seulement de l'assister, mais même de le prévenir dans son besoin.

“Nullement, Monsieur, et Son Honneur sera parfaitement instruite que notre maison est à la vérité bien délabrée, depuis le premier siège, mais avec un peu de réparations faites par le gouvernement, elle peut devenir commode pour six personnes et plus, suivant l'étendue des réparations.

“Pour ce qui concerne notre maison des Trois-Rivières, un moyen facile et peu coûteux la rendrait en état de loger au moins de douze à quinze personnes consacrées au service de l'autel, elles auraient une d'autant plus grande commodité que l'église leur servirait pour toutes leurs fonctions sacerdotales sans préjudicier au prêche du ministre du lieu. Mais le moyen serait facile de transporter la chambre d'audience à la ville de William-Henry, bien plus peuplée et dont les édifices sont bien plus beaux et bien plus commodes que dans le bourg des Trois-Rivières.

“Quant à la maison de Montréal, elle pourra loger douze prêtres. En distribuant les diverses chambres du bas de la maison à Québec, les Messieurs qui nous seront adjugés pourront vivre en société comme nous. Je l'offre avec plaisir. La maison de Montréal, plus abondante en quêtes que celle de Québec, peut bien nourrir ceux qui lui seront présentés. Ainsi le gouvernement et Son Honneur seront vraiment persuadés que nous nous offrons à secourir nos frères malheureux autant qu'il sera en notre pouvoir.

“Mais pour l'assistance des pauvres familles expatriées qui pourraient venir en ce pays, il est un moyen de les loger et de leur donner un asile dans les différentes casernes, tant

à la ville de William-Henry que dans celle établie à Maskinongé par le général Haldimand, dont la majeure partie subsistant en bon état demanderait peu de réparations pour hiverner commodément ces pauvres exilés, et les mettrait à même d'acquérir des terres faciles à labourer et avantageuses pour la culture.

“Voilà, Monsieur, toutes les connaissances que je puis donner pour assurer un asile aux familles qui viendraient se réfugier en ce pays, à moins qu'elles ne se retirassent sur les seigneuries du Haut-Canada, où elles trouveront des terres à affermer et à prendre en culture. Et telles sont les offres que je fais au nom des religieux pour l'assistance des prêtres réfugiés en ce pays”.

Le projet n'eut pas de suite, du moins en ce qui concernait les couvents des Récollets. Les quelques prêtres qui passèrent ici furent employés au ministère paroissial et la plupart d'entre eux moururent au Canada.

Où mourut le Père de Berey

On verra souvent un octogénaire rapporter assez fidèlement des événements qui se sont déroulés dans sa jeunesse et ne pas avoir le moindre souvenir de choses qu'il a vues ou entendues raconter quelques années auparavant. C'est ainsi que M. Aubert de Gaspé a pu, à l'âge de près de quatre-vingts ans, écrire des pages si intéressantes et si vraies sur la vie canadienne au temps de sa jeunesse. Et il est à noter qu'à son propre témoignage et à celui des siens ses *Mémoires* ont été écrits *de mémoire*. Et, pourtant, les dates qu'il donne sont presque toujours exactes.

Un des contemporains de M. de Gaspé, le député commissaire général James Thompson décédé à un âge très avancé, avait le même privilège que son ami. A l'âge de près de quatre-vingt-dix ans, il racontait avec une fidélité étonnante des événements auxquels il avait pris part trois quarts de siècle auparavant.

M. Thompson écrivit en 1866, peu de temps avant sa mort, une relation de l'incendie du couvent des Récollets en septembre 1796, dont il avait été témoin dans son enfance et son récit concorde parfaitement avec des comptes rendus contemporains que le vieillard n'avait certainement jamais lus.

Pour une fois, tout de même, nous prenons la mémoire de M. Thompson en défaut sur un point d'histoire peu important mais qu'il est peut-être bon de relever.

Dans son récit de l'incendie du couvent des Récollets, M. Thompson nomme les Pères et les Frères Récollets qu'il a connus. Du Père de Berey, il écrit :

“Le Père Berré (Berey) se réfugia dans une maison retirée dans la rue Saint-Louis qui appartenait à M. François Duval, alors clerc du Marché de la haute-ville. Il y est mort” (1).

Il est parfaitement vrai qu'après l'incendie du couvent des Récollets, le Père de Berey alla vivre dans une maison de la rue Saint-Louis qui était la propriété de M. Duval. A sa mort, en 1800, le Récollet devait encore un an de loyer à M. Duval et celui-ci en réclama le paiement de sa succession.

Mais le Père de Berey ne résida pas plus d'une couple d'années dans cette maison située sur le côté sud de la rue Saint-Louis, à quelques pas de l'ancien couvent des Récollets. Il loua ensuite une maison de la rue Sainte-Anne, propriété de M. Isaac Roberts, marchand. C'est dans cette dernière maison qu'il décéda le 18 mai 1800. L'inventaire de la succession du Père de Berey dressé par le notaire Michel Berthelot dit formellement qu'il décéda dans cette dernière maison. Et il est à noter que le notaire Berthelot dressa son inventaire trois jours après la mort du Père de Berey et dans la maison même où il était décédé. Il ne se trompait donc pas.

(1) J.-M. Lemoine, *L'Album du Touriste*, p. 41.

L'inventaire du Père de Berey

Nous avons tenté à différentes reprises de faire ressortir tout ce qu'on peut retirer de renseignements pour la petite histoire dans les inventaires de nos anciens notaires. Les tabellions d'aujourd'hui, poussés par la vie moderne, s'efforcent de faire court et vite. Ceux de l'ancien temps, moins pressés de besogne et aussi plus méticuleux, pour ne pas dire plus consciencieux, travaillaient pour l'histoire en même temps que pour leurs clients. Dans les contrats de mariage, les testaments, les inventaires, etc, ils n'oubliaient aucun détail. Leurs actes étaient parfois longs, très longs, apparemment oiseux, mais que de détails intimes, utiles pour ceux qui veulent étudier la vie, les moeurs, les coutumes de nos ancêtres. Ne nous laissons pas de le répéter c'est dans ces actes jaunis par le temps, indéchiffrables souvent pour les non initiés, qu'on trouvera la vraie physionomie de ceux qui firent notre pays.

L'inventaire de la succession du Père de Berey dressé par le notaire Michel Berthelot le 21 mai 1800, trois jours après la mort de l'ancien Récollet, nous fournit bon nombre de détails intimes et inconnus sur ce religieux quelque peu déformé par la légende. En présence du curateur nommé à la succession du Père de Berey, M. François Duval, et accompagné de son priseur, le sieur Jean-Baptiste Chevalier, le méticuleux notaire visite le logement du Récollet de la cave au grenier, il ouvre les armoires et examine longuement tout ce qui tombe sous ses yeux. Il note chaque objet avec la valeur que lui donne le sieur Chevalier qui a préalablement prêté serment de faire son estimation honnêtement et consciencieusement. Qu'on ne se moque pas de ces officiels de l'ancien temps. Ils avaient leurs défauts mais l'honnêteté était le principe de leurs actions toujours et partout.

Le Père de Berey, sécularisé depuis l'incendie du couvent des Récollets le 6 septembre 1796, avait d'abord occupé une maison de M. François Duval, rue Saint-Louis, à Québec. A sa mort, il était le locataire d'Isaac Roberts, mar-

chand, dans une maison de la rue Sainte-Anne, non loin du couvent où il avait vécu tant d'années heureuses.

Essayons de résumer l'inventaire du notaire Berthelot.

Le Père de Berey, de toute évidence, ne puisait pas sa science dans ses propres livres puisqu'il n'en possédait que cinq "vieux" et si peu importants que le notaire ne prend pas même la peine de mentionner les titres. C'est que le Père de Berey était plutôt un homme d'action que d'étude. Aussi longtemps qu'il avait vécu en communauté, il avait à sa disposition la bibliothèque du Couvent. Une fois sécularisé, il était trop vieux et peut-être trop pauvre pour s'entourer de livres.

L'ameublement de l'ancien Récollet était plus que modeste: deux tables carrées, un grand fauteuil, deux bergères, deux chaises d'assemblage, quatre chaises empaillées, une chaise d'aisance, un beaudet, une couchette en tombeau, une paillasse avec son traversin et trois couvertes. Sur les murs de son logement, on note quatre cadres, probablement des peintures religieuses sauvées de l'incendie du couvent des Récollets.

Une couchette à tombeau, dit l'inventaire! Ce curieux meuble ne donne-t-il pas raison à la croyance populaire qui veut que les Récollets couchaient chaque soir dans la tombe qui devait les emporter au cimetière ou dans les caves de leur chapelle de la rue Saint-Louis? Le Père de Berey, sécularisé, avait peut-être voulu garder les règlements et les coutumes de son ordre.

M. Aubert de Gaspé raconte avec force détails humoristiques que le Père de Berey recevait souvent à dîner des personnages importants du monde politique ou militaire. Il laisse même entendre que le duc de Kent, père de la reine Victoria, fut son hôte de temps en temps pendant les quelques années qu'il passa à Québec. Franchement, si tel est le cas, le joyeux duc de Kent devait se contenter de manger

dans des assiettes de grès dans ces occasions car le Père de Berey n'en possédait pas d'autres. L'inventaire mentionne bien cinq fourchettes et cinq cuillers d'argent dont une potagère, le tout pesant environ cinq livres, mais le reste du service de table n'aurait pas fait le bonheur d'une ménagère de cinquième ordre. Le priseur Chevalier estime les sauciers, les assiettes, les plats, les sucriers, les beurriers, les pots, etc, etc, à quelques sous chacun.

Les hardes et linges du Père de Berey consistaient en trois vestes, cinq paires de culottes, neuf serviettes, quatre bonnets de coton, cinq paires de bas de laine, une nappe, six draps, vingt-huit mouchoirs, cinq "mutandes", deux matelas, onze serviettes, etc, etc.

L'inventaire note une chapelle portative, plutôt pauvre : une chasuble à deux faces, deux aubes, un calice avec sa patène et ses burettes, six amicts, etc, etc.

Le Père de Berey gardait un cheval sous poil noir estimé à 12 livres, une calèche, un cabriolet, une charrette, deux carrioles, etc.

Le Père de Berey, s'il faut en juger par l'inventaire du notaire Berthelot, était un peu négligent dans le paiement de ses comptes. Ainsi, il devait un an de loyer à M. Duval, et, lors de sa mort, il n'avait pas payé son boulanger depuis douze mois. Il avait également négligé de payer un compte de neuf livres au docteur Jean-Baptiste Chrétien qui l'avait soigné quelques années avant sa mort.

Nous pourrions glaner plusieurs autres détails dans l'inventaire de la succession du Père de Berey mais il faut nous borner. Disons, en terminant, que la tombe du Père de Berey confectionnée par le menuisier Pierre Emond coûta dix-huit chelins et que la fabrique de Notre-Dame de Québec chargea à la succession neuf livres pour le service et l'enterrement du Père de Berey à la cathédrale.

Que conclure sur le Père de Berey

Il est certain qu'aujourd'hui un fils de saint François qui fréquenterait les cercles qu'affectionnait le Père de Berey serait *remarqué* — pour nous servir du langage populaire — et que ses supérieurs le ramèneraient bien vite dans sa cellule. Mais il ne faut pas oublier que le Père de Berey vécut à une époque *transitoire*. Il fallait nous soumettre au vainqueur ou tout au moins subir ses lois et ses caprices sans protester. Ne voyons-nous pas la chapelle des Récollets de Québec servir le même jour à l'office des catholiques et au prêche des protestants. Que serait-il arrivé si le Père de Berey avait refusé aux protestants de se servir de la chapelle du couvent? On s'en serait emparé de force et les moines, probablement, auraient été expulsés de leur couvent.

La guerre crée des situations étranges, humiliantes parfois, mais on les explique et on les excuse, en répétant: — C'est la guerre!

Le Père de Berey vécut à la fin du régime français et à la naissance du régime anglais. Ses accointances avec les officiers supérieurs de l'armée anglaise et les personnages civils nous valurent peut-être certaines faveurs qu'on a attribuées à d'autres.

A ce titre, peut-être pouvons-nous l'excuser d'avoir promené sa bure de Récollet dans des milieux où, dans toute autre circonstance, elle aurait été mal à l'aise.

C'est peut-être cette pensée qui a porté M. de Gaspé à porter un jugement plutôt favorable sur le Père de Berey.

“On reprochait, dit-il, au supérieur des Récollets d'être par trop courtisan: on oubliait qu'issu d'une famille noble de France, il se trouvait à sa place dans la société qu'il avait fréquentée depuis son enfance, et que si, dans les salons anglais, son habit de moine et son capuchon lui faisaient prêter le flanc de la raillerie, d'un autre côté ses manières, ses con-

naissances étendues, son esprit fin, délié et sarcastique, en faisaient un jouteur que personne n'attaquait impunément. Il dinait même au mess des officiers de l'armée anglaise, où ses saillies, ses bons mots, ses réparties vives, étaient très appréciés."

Citons aussi sur le Père de Berey un autre témoignage, celui-ci plus autorisé puisqu'il venait de l'évêque de Québec, Mgr Briand, qui, dans la vie ordinaire était la douceur même et, phénomène étrange, dans ses lettres d'une énergie de fer. Il écrivait à l'abbé Étienne Marchand, curé de Boucherville et vicaire général du diocèse, le 28 juin 1789, que le Père de Berey était sur le point de passer en Europe. L'évêque semblait se réjouir de son départ. Ce départ, cependant, ne se réalisa pas. Mgr Briand terminait sa lettre par cette phrase: "C'est un étourdi, en vérité, et il y a peu d'apparence qu'il change."
